

Une démarche d'évaluation qui permet :

- de **recueillir l'expression** des personnes accompagnées et de leurs représentants;
- **d'interroger les pratiques** des professionnels;
- **de questionner les organisations** mises en place par la gouvernance au regard des bonnes pratiques.

C'est à vous !

Engagez vous dès à présent dans votre auto-évaluation pour :

- vous approprier les exigences du référentiel;
- tester les nouvelles méthodes d'évaluation;
- alimenter la dynamique d'amélioration continue de la qualité de votre structure au bénéfice des personnes accompagnées;
- vous préparer à l'échange avec les évaluateurs.

Pour en savoir plus sur l'évaluation de la qualité des ESSMS :
scannez le QR code ou consultez le site de la HAS : www.has-sante.fr



Retrouvez tous nos travaux sur
www.has-sante.fr



Évaluation de la qualité en établissements et services sociaux et médico-sociaux

Une dynamique continue et partagée

mai 2022

L'évolution apportée par la loi du 24 juillet 2019 donne un nouveau souffle à l'évaluation de la qualité en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

L'objectif ?

Inscrire les structures dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité au bénéfice des personnes accompagnées.

Qui est concerné ?

L'ensemble des ESSMS mentionnés à l'article L312-1 du CASF, sauf dérogations prévues par le même code.

Des enjeux partagés :

- permettre à la personne d'être actrice de son parcours;
- renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services;
- promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

Un référentiel national commun construit autour de 4 valeurs prioritaires



Le pouvoir d'agir de la personne



Le respect des droits fondamentaux



L'approche inclusive des accompagnements



La réflexion éthique des professionnels

Un référentiel centré sur la personne accompagnée construit autour de 9 thématiques :

- la bientraitance et l'éthique;
- les droits de la personne accompagnée;
- l'expression et la participation de la personne;
- la co-construction et la personnalisation de son projet d'accompagnement;
- l'accompagnement à l'autonomie;
- l'accompagnement à la santé;
- la continuité et la fluidité des parcours des personnes;
- la politique ressources humaines;
- la démarche qualité et gestion des risques.

Le référentiel d'évaluation c'est :

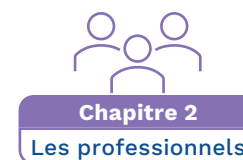


Des méthodes d'évaluation qui s'inscrivent au cœur de l'activité des structures.

Un chapitre = une méthode d'évaluation



Accompagné traceur



Traceur ciblé



Audit système